

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

16154

Déclaration de Maladie : N° P19- 0023445

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 793 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

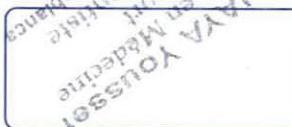
Nom & Prénom : CAID RASSOU Date de naissance : 1940

Adresse : CASA

Tél. : 064 4696003 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 11/11/19

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Jeune

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 11/11/19

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS
EL FIDA MERS SULTAN
CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL
EL FIDA MERS SULTAN
HÔPITAL MOHAMED BAOUANI
CASABLANCA

الملكية المغربية
وزير الصحة
الجهة الإدارية لشمال
الدار البيضاء
الدار البيضاء
الدار البيضاء
الدار البيضاء

04/12/19

CASABLANCA LR :

ORDONNANCE

وصفة

7^{er} Geyd nesro Ham

79,70

790H70

07/22

11843



Lot:
À consommer
avant le:
PPC: 79,00 DH

79,70
1) A six cp

1 cp/j 3 J

79,00
2) A six ol sirop

nes x 21 J ref

158,70

PHARMACIE MOUMEN
EMSEPTER Mahfoud
Rue 31 N° 51 Derb Foukara
Casablanca 0522 82 69 00

092041037

DR. S. Dabhi

AVENUE 2 MARS TEL 0522-28-77-07 / 0522 28-75-71



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS
EL FIDA MERS SULTAN
CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL
EL FIDA MERS SULTAN
HÔPITAL MOHAMED BAOUIFI
CASABLANCA

المملكة المغربية
وزارة الصحة
الدرك الاستثنائي لصلة
الدادر مرس السلطان
مستشفي محمد بولاني
الدرك البيضاء

CASABLANCA LE : 11/12/19

الدلالة في

ORDONNANCE

وصفة

Op^e Card Rason H...
Dr. TANINE HANNA



- T-P
- Bilan bio
- GGT - PAL
- glycémie jeun
- serologie Hep stito C
- Ag Hbs - Ag anti Hbc

Dr. El Bilti



**Dr. Hasnaa TANINE
Médecin biologiste**

Prélèvement à domicile

INPE laboratoire : 093061364
INPE DR H.Tanine : 097163695

Casablanca le 18 décembre 2019

Monsieur CAID RASSOU HOUSSINE

MUT

FACTURE N°	2157
------------	------

Analyses :

Taux de Prothrombine (TP) -----	B	40	
Bilirubines Totale, libre et conjuguée -----	B	70	
Gamma -G.T. -----	B	50	
Phosphatases alcalines -----	B	50	
Antigène HBs -----	B	120	
Ac Anti HBc total -----	B	250	
Ac Anti HCV (IgG) -----	B	300	Total : B 880

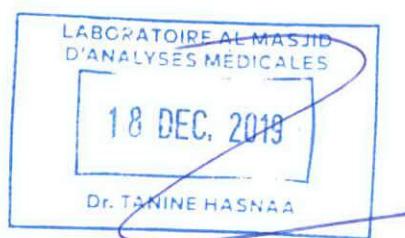
Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER	1 199,21 DH
---------------	-------------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Cent Quatre vingt Dix Neuf Dirhams et Vingt et Un Centimes





ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS
EL FIDA MERS SULTAN
CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL
EL FIDA MERS SULTAN
HOPITAL MOHAMED BAOUAFI
CASABLANCA



Mr/Mme : *Hassine Card Rassor*

SERVICE :

N° D'ENTREE :

RENSEIGNEMENT CLINIQUE :

EXAMEN DEMANDE

N° D'EXAMEN :

Dr. EL HAYA Youssef
Spécialiste en Médecine
Médecin Sport
Hôpital BAOUAFI - Casablanca

MEDECIN DEMANDEUR

SIGNATURE DU RESPONSABLE

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé

Hôpital Lt. Mohamed Baouafi - Casablanca

Reçu de M Houane

La Somme de

Quittance

N° 083066/A

NATURE DE LA RECETTE	Ex.	SOMME
2916	AB	12000
Total		



DD



**Dr. Hasnaa TANINE
Médecin biologiste**

Prélèvement à domicile

Dossier ouvert le : 18/12/19

Monsieur CAID RASSOU HOUSSINE

Edition du : 18/12/19

Réf. : 19L280

Page : 1/2

Compte Rendu d'Analyses

HEMOSTASE

Temps de Quick

technique chronométrique sur star 4

Normales Antériorités

Temps du témoin -----	13,7	sec	
Temps du patient -----	15,00	sec	
Taux de Prothrombine ----- :	69,6	* %	70 - 100
I.N.R. ----- :	1,31		

BIOCHIMIE

Bilirubine Totale ----- :	11,05	* mg/l	< 10
Soit :	19	μmol/l	< 17

- Sang du cordon : 8 - 25 mg/L
 - Nné de 12 H : < 60 mg/L
 - Nné de 24 H : < 84 mg/L
 - Nné de 48 H : < 114 mg/L
 - De 3 à 5 jours : < 150 mg/L
 - 1^{er} semaine : 25 - 120 mg/L

Bilirubine Indirecte (Libre) ----- :	10,20	* mg/l	< 10
Soit :	17	μmol/l	< 17

Bilirubine Directe (Conjuguée) ----- :	0,85	mg/l	< 3
Soit :	1	μmol/l	< 5

Gamma G.T. ----- :	170	* UI/l	
--------------------	-----	--------	--

Variations physiologiques :
 - Prise de médicaments (+20 à 100 %)
 - Anticonvulsivants (+20 à 300 %)
 - Anticancéreux (+150 %)
 - Antidépresseurs (+ 100 %)
 - Contraceptifs oraux (+ 25 %)

Phosphatases Alcalines ----- :	195	UI/l	64 - 306
--------------------------------	-----	------	----------



16/05/18

122



Dr. Hasnaa TANINE
Médecin biologiste

Prélèvement à domicile

Dossier ouvert le : 18/12/19

Monsieur CAID RASSOU HOUSSINE

Réf. : 19L280

Edition du : 18/12/19

Page : 2/2

Compte Rendu d'Analyses

HEPATITE B

ANTIGENE HBS----- : Négatif.
(Technique E.L.F.A.)

Index : 0,01

INTERPRETATION:

index < 0,13 : Négatif
index > ou = 0,13 : Positif

IMMUNO / SEROLOGIE

ANTICORPS ANTI HBC totaux (IgG+IgM) ----- En cours
(E.L.F.A.)

Index :

INTERPRETATION:

index < 1 : Positif
index > 1 : Négatif

ANTICORPS ANTI HVC (IgG) ----- : Négatif.
(Technique : ELFA Biomérieux)

Index : 0,18

INTERPRETATION:

index < 1 : Négatif
index > 1 : Positif

SI RESULTAT POSITIF, CONFIRMER PAR LA RECHERCHE DE L'ARN VIRAL PAR PCR.

